

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance Du Lundi 28 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Jacques DECHENAUX Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Colette ROULLET - Daniel SUAREZ - Fabien MYLY - François FASCIAUX - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Michelle NOWAKOWSKI - Karine REGOBIS - Sylvain GARREAU - Gaëlle FAOU - Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Claude CHALVIN - Guillaume CARASSIO - Céline GRANGE

Procurations: Cécilia BOURGIN à Céline Di DOMENICO

Sébastien GRIVEL à Gérard BAKINN

Nathalie CHEVALIER à Jacques DECHENAUX Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : François FASCIAUX

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 Novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice:

29

Présents:

24

Procurations:

04

Votants:

28

Le Quorum est atteint

Votes exprimés

Vote pour : 23Vote contre : /Abstention : 5

17 : Avenant à la convention entre la commune de Varces Allières et Risset et la commune de Vif portant attribution d'une subvention pour la réalisation d'un terrain synthétique de sport à Vif

Vu l'article L. 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 21 du Conseil Municipal de Vif réuni en date du 29 mars 2021 relative à la transformation du terrain de foot stabilisé des Garcins en terrain d'entrainement synthétique,

Vu la délibération n° 2021.042 du Conseil Municipal de Varces-Allières-et-Risset réuni en date du 30 mars 2021 relative à l'accord de principe sur le cofinancement par les communes de Vif et de Varces-Allières-et-Risset de la réalisation d'un terrain de football synthétique d'entrainement situé à Vif,

Vu l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police Municipale » en date du 17 novembre 2022,

Considérant la nécessité de conclure un avenant à la convention initiale afin de prendre en compte l'évolution du plan de financement de l'opération lié au report en 2023 de l'instruction de la subvention sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation aux équipements des territoires ruraux (DETR),

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par 23 pour et 5 abstention

- **D'APPROUVER** l'avenant ci-joint à la convention financière signée avec la commune de Varces-Allièreset-Risset dans le cadre du financement du terrain de foot synthétique des Garcins,
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer cet avenant,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits et ont signé le registre les membres présents.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Le Maire,

Guy GENET

Guy GENET